



# Le Cham'info

Bulletin d'informations de Chamarande

12 mars 2022



## Chantier citoyen du 2 au 6 mai 2022

La commune de Chamarande en partenariat avec le SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Rivières et du Cycle de l'Eau) propose aux jeunes (filles et garçons) de 16 à 25 ans de partager l'expérience d'une réalisation collective en faveur de l'intérêt général : une manière d'avoir des vacances actives !



Participer à un chantier, c'est rencontrer d'autres personnes, partager des moments forts, œuvrer pour notre village. Encadré par les animateurs du SIARCE, ces jeunes participeront au nettoyage d'un sentier de randonnée sur Chamarande.

La restauration du midi est prise en charge par la commune. L'habillement est fourni.

Le SIARCE offrira à chaque participant(e) à la fin de ce chantier, une gratification en chèques cadeaux multi-enseignes de 240 €.

Le dossier d'inscription est à demander via le formulaire sur le site de la mairie en mentionnant : nom, prénom, adresse, mail, téléphone et âge (les dossiers sont différents pour les 16-17 ans et pour les 18-25 ans).

Le dossier complet devra impérativement être envoyé à l'adresse [ccas@chamarande.fr](mailto:ccas@chamarande.fr) ou remis en mairie avant le 7 avril 2022.

## Informations diverses

**Les présidentielles :** Certains d'entre vous se posent la question de savoir quel candidat à l'élection présidentielle j'ai parrainé. Si j'ai été contacté par plus de 20 candidats potentiels, je n'ai et ne donnerai aucun parrainage. En effet, quelles que soient les opinions des différents candidats, qu'un Maire ait le pouvoir exorbitant de décider qui peut, selon lui et lui seul, se présenter à l'élection présidentielle, me semble être un déni de démocratie.

De plus, votre équipe n'a pas été élue sous une étiquette politique et je ne peux ni ne veux déroger à cette règle de neutralité. Chaque membre du Conseil, moi compris, peut comme tout citoyen, agir à TITRE PERSONNEL selon ses convictions.

Je conçois que la période que nous traversons crée des tensions et que, dans le pire des cas, les résultats de la future élection soient faussés. Mais nos représentants ont eu cinq ans pour proposer des changements à un système à bout de souffle qui ne correspond plus à rien dans notre paysage politique recomposé. Et je n'ai rien vu.

Pointer du doigt les Maires ou autres élus qui ne souhaitent pas donner leur parrainage me semble un peu trop facile. Voilà quelle est ma position, et soyez sûrs que je m'y tiendrai.

Bien à vous,  
Patrick de LUCA

**La gare :** Notre gare est fermée depuis plusieurs années et notre seul interlocuteur est le distributeur de billets. Depuis deux ans, nous travaillons avec les services de la SNCF sur le nouveau devenir du bâtiment de la gare. Nous vous tiendrons informés.

Toutes les informations sur [www.chamarande.fr](http://www.chamarande.fr)



et sur l'application CiVox



# L'AAPPMA de Chamarande

C'était un mois de février chargé pour l'AAPPMA, Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique, de Chamarande.

Le 5 février était organisée la **journée mondiale des zones humides**. À cette occasion, le SIARJA, Syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien de la rivière Juine et de ses affluents, avait préparé une visite guidée et commentée dans le parc municipal de Lardy. Les échanges tout au long du parcours ont été nombreux. Les sujets abordés tant sur les travaux réalisés que sur le milieu et son avenir ont permis à la trentaine de personnes présentes de prendre conscience de ce milieu sensible à préserver pour les générations futures.



Mardi 8 février, l'AAPPMA a procédé à l'**opération annuelle de rempoissonnement** sur les différents parcours depuis Auvers-Saint-Georges jusqu'à Lardy. Près de 500 kg de gardons, tanches, carpes, brochets et sandres ont été relâchés en Juine et dans les étangs. L'opération s'est terminée jeudi 10 février par la

réintroduction de 40 kg de perches. Ce poisson, très apprécié des pêcheurs de carnassiers et des gourmets, avait tendance à disparaître de nos secteurs et bénéficie d'un plan de réintroduction spécifique de l'AAPPMA. Après 3 ans, le succès est réel avec une augmentation des prises et de la reproduction. Pour renforcer notre action, une taille minimale de capture de 15 cm a été fixée pour les pêcheurs effectuant des prélèvements.

Pour rappel, la pratique de la pêche ainsi que le transport des poissons vifs ou morts est soumis à l'obligation de détenir un **permis de pêche**, quel que soit l'âge du pêcheur.

Cette carte est disponible sur le site [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr), au restaurant ISAPORI, 2 rue du chemin de fer. 91510 Lardy ou à la mairie de Chamarande. La carte de pêche peut se prendre à la journée, à la semaine ou à l'année. En choisissant l'AAPPMA de Chamarande, le montant reversé par la Fédération Nationale est utilisé pour nos actions de rempoissonnement, animations et journées d'initiation destinées aux jeunes.



Plus de renseignements sur [www.aappma-chamarande.fr](http://www.aappma-chamarande.fr) et AAPPMA Chamarande sur Facebook.

## Prochains RV

Représentations des **Coquettes de l'Ouest** avec les Comédiens du Belvédère les 19, 26 mars et 2 avril 2022 : réservation au 06 70 19 89 96 ou 01 60 82 65 79.

**Samedi 9 avril, « Journée Nature »** : Dès le matin, réunion publique sur le devenir de la zone autour de la mare, brunch, ateliers pour petits et grands, exposition photos, lectures par le Café Cham'... Le détail de cette journée spéciale dans un prochain Cham'info.

**Samedi 23 avril au matin, « Chamarande propre »** : nettoyage des abords de notre commune.

## Etat civil

Bienvenue à Léna de FUNES de GALARZA le 24 février 2022



Entre **Juine**  
et **Renarde**

**Directeur de la publication** : Patrick de LUCA

**Rédaction et mise en page** : Isabelle BAETE

**Impression** : Mairie de Chamarande

2 place de la Libération 91730 CHAMARANDE

n°ISSN 2781-3266

Imprimé sur du papier recyclé [Ne pas jeter sur la voie publique](#)

